

# Technico-Commercial

## Parcours : Vente et Commercialisation de Produits Industriels



Licence  
professionnelle  
**BAC +3**

Diplôme  
délivré par



Durée de  
la formation



517 H sur 12 mois

### ↳ Objectifs

Cette formation permet aux alternants d'acquérir une expérience pratique des techniques de vente et de négociation, de maîtriser des outils conceptuels dans le domaine du marketing et de se spécialiser dans la famille des produits industriels. A la fin de la formation, les alternants possèdent une double compétence, technique et commerciale.

Ils sont à même de soutenir l'action commerciale et d'appréhender l'entreprise dans son contexte économique global ; capables d'implanter et de développer un produit de type industriel, d'exploiter et de rentabiliser un secteur, ils savent aussi, en tant qu'hommes de relation et de conseil, encadrer et motiver une équipe.

### ↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un DUT, BTS technique ou technico-commercial ou L2 scientifique.

Admission : sur dossier et entretien individuel.

Dépôt de candidature : de mars à juillet.

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE :

[www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

### ↳ Rythme d'alternance

- 15 semaines de formation à l'IUT réparties en modules de 2 à 3 semaines,
- 37 semaines en entreprise réparties en modules de 4 à 12 semaines.

### ↳ Lieu de formation

IUT d'Evry Val d'Essonne  
Département TC  
25, cours Monseigneur  
Roméro 91000 EVRY-  
COURCOURONNES  
[www.iut-evry.fr](http://www.iut-evry.fr)

## PROGRAMME

### 1<sup>er</sup> DOMAINE

Enseignement général  
(120 H)

Expression et Culture, Anglais, Calcul économique, Economie industrielle, Histoire des techniques, Psychosociologie de la communication et des organisations.

### 2<sup>ème</sup> DOMAINE

Enseignement professionnel  
(297 H)

Economie d'entreprise, Stratégie, Qualité, Droit et Fiscalité, Comptabilité et Finance, Marketing, Logistique, Communication commerciale, Publicité, Marketing direct, Vente et Négociation, Achats, Techniques du Commerce international, Informatique.

### 3<sup>ème</sup> DOMAINE

Transdisciplinarité (100 H)

Projet tuteuré.

### 4<sup>ème</sup> DOMAINE

Activité en entreprise

Responsable pédagogique : Anne GEISLER - Tél. 01 69 47 73 72 / 06 77 19 08 72  
Mail : [a.geisler@iut.univ-evry.fr](mailto:a.geisler@iut.univ-evry.fr)  
Contact administratif : Sylvie OLIVER - Tél. 01 69 47 73 73 - Mail : [s.oliver@iut.univ-evry.fr](mailto:s.oliver@iut.univ-evry.fr)

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex  
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66  
cfa@cfa-eve.fr - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## ➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.
  - Les entreprises de travail temporaire peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.